

INDE

Date des élections: 1^{er} au 10 mars 1971

But de la consultation

A la suite de la dissolution anticipée, le 27 décembre 1970, du *Loic Sabha* par le Président de la République, les électeurs étaient appelés à élire leurs nouveaux représentants. Les précédentes élections avaient eu lieu en février 1967, et le mandat des parlementaires de l'Assemblée sortante devait normalement expirer le 15 mars 1972.

Caractéristiques du Parlement

Le Parlement fédéral de l'Inde se compose de 2 Chambres, le *Lok Sabha*, ou Chambre du Peuple, et le *Rajya Sabha*, ou Chambre des Etats :

Le *Lok Sabha* comporte au maximum 525 membres (521 dans l'actuelle législature, contre 523 dans la précédente *). Parmi les 521 membres du *Lok Sabha*, 518 sont élus et 3 nommés par le Président de la République indienne; 2 d'entre eux représentent la communauté anglo-indienne, le troisième l'Agence de la frontière du Nord-Est (région située près de la frontière chinoise). Le mandat des membres du *Lok Sabha* est de 5 ans.

Conformément à la Constitution, 114 sièges sont réservés à des représentants des castes (77 sièges) et tribus annexes (37 sièges), élus dans autant de circonscriptions dites « réservées ».

Le *Rajya Sabha* comprend au maximum 250 membres, dont 12 sont nommés par le Président et 238 sont élus au suffrage indirect, pour représenter les Etats et les Territoires de l'Union. La durée de leur mandat est de 6 ans et ils sont renouvelés par tiers tous les 2 ans.

Système électoral

Tout citoyen indien sans distinction de sexe, âgé de 21 ans, est électeur, à condition qu'il réside en Inde et ne soit frappé ni d'indignité ni d'aliénation mentale. Il doit être inscrit sur les listes électorales, qui sont révisées dans toutes les circonscriptions, avant les élections générales ou avant une élection partielle. Le vote n'est pas obligatoire.

Est éligible tout électeur ayant 25 ans révolus s'il brigue un siège au *Lok Sabha* ou 30 ans révolus s'il postule un siège au *Rajya Sabha* et qui n'est pas lié

* Voir section *Evolution parlementaire*, p. 8.

par un acte d'allégeance ou d'adhésion à un Etat étranger. Plusieurs mandats électifs sont incompatibles ; c'est ainsi qu'un candidat élu à la fois au *Lok Sabha* et au *Rajya Sabha*, ou encore élu à plusieurs sièges de l'une des deux Chambres, dispose d'un certain nombre de jours pour choisir le siège qu'il entend occuper. Une Commission électorale détermine les délais dans lesquels les candidatures doivent être déposées ; un cautionnement de 500 roupies est exigé des candidats (cette somme est ramenée à 250 roupies pour ceux qui se présentent aux sièges des castes et tribus annexes).

Les membres du *Lok Sabha* sont élus au scrutin uninominal à un seul tour dans 518 circonscriptions électorales.

Après le dépouillement du scrutin, la Commission électorale publie au Journal officiel les noms des candidats déclarés élus, dans les diverses circonscriptions, par le fonctionnaire compétent (*returning officer*). Le *Lok Sabha* est considéré comme constitué à partir de la date de cette publication. En cas de vacance d'un siège en cours de législature, une élection partielle est organisée par la Commission électorale.

Considérations politiques générales et déroulement de la consultation

La campagne électorale a été ouverte le 19 janvier 1971 par un discours de M^{me} Indira Gandhi, Premier Ministre sortant. Une dizaine de partis politiques de dimension nationale, auxquels s'ajoutaient un certain nombre de partis régionaux, étaient en compétition.

Le parti majoritaire, le Nouveau Congrès, conduit par M^{me} Indira Gandhi, présentait des candidats dans 442 circonscriptions. Un groupe conservateur dissident, qui avait fait scission en 1969 et pris le nom d'Ancien Congrès, ou Congrès de l'opposition, s'était allié avec le parti *Jana Sang* (conservateur et hindouiste), avec le *Swatantra*, ou Parti de la liberté, et avec le Parti socialiste *Samyukta* (PSS, centre-gauche), de façon à présenter un candidat de l'un des quatre partis dans presque toutes les circonscriptions ; cette alliance prit le nom de Front démocratique national.

Le *Bharatiya Kranti Dal* (BKD, libéral) et le Parti socialiste *Praja*, qui n'étaient pas associés à ce front, avaient l'un 95 et l'autre 63 candidats. Deux des 3 partis communistes, le Parti communiste indien (PCI) et le Parti communiste indien marxiste (PCI, marxiste), participaient à la consultation en présentant respectivement 87 et 85 candidats, alors que le Parti marxiste-léniniste (pro-chinois) avait choisi l'abstention. Enfin, en dehors des partis régionaux traditionnels, plus de 1000 candidats se présentaient en qualité d'indépendants.

Dans son programme, le Nouveau Congrès réaffirmait sa volonté de mener une politique progressiste, notamment en socialisant davantage l'économie nationale, en pratiquant des réformes agraires et en veillant à la justice sociale. L'Ancien Congrès, en revanche, insistait sur l'importance du droit de propriété,

inscrit dans la Constitution. Les partis *Jana Sang* et *Swatantra* adoptaient une position voisine, s'attachant à la défense des libertés publiques et de la libre entreprise, tandis que le PSS demandait l'élection d'une Assemblée constituante qui doterait l'Inde de structures socialistes. Le BKD, soulignant lui aussi l'importance du droit de propriété, souhaitait l'amélioration du système judiciaire indien, et le Parti socialiste *Praja* proposait des réformes agraires radicales, allant de pair avec la socialisation progressive de l'économie. Pour sa part, le Parti communiste marxiste réclamait l'adoption d'une nouvelle Constitution assurant la souveraineté du peuple au lieu de celle des intérêts privés, ainsi que l'accroissement des pouvoirs et des ressources financières des Etats; enfin, le Parti communiste indien (pro-soviétique) entendait protéger les petits propriétaires, nationaliser les monopoles et développer les relations de l'Inde avec les Gouvernements communistes d'Extrême-Orient.

La campagne électorale fut marquée par un certain nombre de violences, notamment entre les communistes de diverses obédiences, alors que le scrutin lui-même se déroula d'une façon générale dans le calme. En dehors de la victoire remportée par le Nouveau Congrès, les résultats des élections montrèrent une forte augmentation du nombre des abstentions par rapport à la précédente consultation : alors que le corps électoral avait augmenté de plus de 23 millions d'électeurs entre 1967 et 1971, il y eut, en 1971, 3 millions de votants de moins qu'en 1967, le pourcentage de participation tombant de 61,32 % à 55,25 %.

Réélue à la présidence de son parti, M^{me} Indira Gandhi forma, le 17 mars 1971, un gouvernement de 36 membres.

Données statistiques

1. Résultats du scrutin et répartition des sièges au Lok Sabha

Nombre d'électeurs inscrits	273 832 301	
Votants	151 296 749	(55,2 %)
Bulletins blancs ou nuls	4 915 347	
Suffrages valablement exprimés	146 381 402	

Formations politiques	Nombre de candidats	Suffrages obtenus*	Nombre de voix au Lok Sabha	Nombre de sièges remportés aux élections précédentes
Nouveau Congrès	441	63 905 356	43,66	350
Front démocratique national (Alliance) :				279 *
Ancien Congrès	238	15 272 695	10,43	16
<i>Jana Sang</i>	157	10 788 896	7,37	22
<i>Swatantra</i>	59	4 498 187	3,07	8
Parti socialiste <i>Sa-myukta</i> (PSS)	104	3 555	2,43	3
Parti socialiste <i>Praja</i> (PSP)	63	1 525 787	1,04	2
Parti communiste indien marxiste (PCI, marxiste). . . .	85	7 510 881	5,13	25
Parti communiste indien (PCI)	87	6 922 477	4,73	23
	1578	32 402 019	22,14	66
				515**
				515

* La scission au sein du Parti du Congrès s'est produite en cours de législature.

** Dans 3 circonscriptions, les élections n'eurent pas lieu en mars, mais en avril, mai et juin.

2. Répartition des Députés par sexes

Hommes	502
Femmes	19
	521